

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 + 4	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_01

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRA (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 31 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022, qui après examen est soumise au vote chapitre par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch / op	Libellé	DM 1
20	Immobilisations incorporelles	5 040
2051/12	Concessions et droits similaires	5 040
21	Immobilisations corporelles	126 782
2183/12	Matériel informatique et bureautique	-5 380
2184/12	Mobilier	20 427
2188/12	Matériels divers	111 735
23	Immobilisations en cours	199 338
2318/12	Autres immobilisations corporelles	106 750
2318/22	Autres immobilisations corporelles	-15 924
2318/28	Autres immobilisations corporelles	108 512
TOTAL DM n° 1		331 160

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch / op	Libellé	DM 1
13	Subventions d'équipement	237 994
1312/12	Région	156 630
1312/28	Région	72 340
1318/28	Autres	9 024
021	Virement de la section de fonctionnement	93 166
TOTAL DM n° 1		331 160

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	30 504
60228	Autres fournitures de consommables	1 000
60622	Carburants	2 000
60623	Alimentation	100
60628	Autres fournitures non stockées	400
60632	Fournitures petit équipement	4 552
60636	Vêtements de travail	1 000
611	Prestations de service	18 160
6132	Locations immobilières	700
6156	Maintenance	13 056
6168	Assurances Multirisques	168
6168	Assurances autres	2 205
617	Etudes et recherches	-52 581
6182	Documentation générale et technique	1 500
6184	Formations	3 030
6185	Frais colloques	1 635
6226	Honoraires	78 715
6228	Rémunérations diverses	-68 241
6232	Fêtes et cérémonies	2 800
6238	Communication divers	3 000
6241	Transports de bien	15 450
6251	Voyages et déplacements	500
6255	Frais déménagement	1 205
6262	Frais télécommunication	150
012	Charges de personnel	32 800
6331	Versement transport	50
6336	Cotisations CDG CNFPT	1 000
64131	Rémunération non titulaires	15 500
6451	Cotisations URSSAF	2 500
6453	Cotisations caisses de retraite	9 000
6456	Supplément au fonds du supp familial de traitement	4 750
65	Autres charges de gestion courante	24 110
6512	Droits d'utilisation en nuage	10 605
6531	Indemnités élus	1 500
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	12 000
65888	Autres	5
67	Charges exceptionnelles	1 205
6748	Autres subventions exceptionnelles	1 200
678	Autres charges exceptionnelles	5
022	Dépenses imprévues	-41 030,56
023	Virement à la section d'investissement	93 168
TOTAL DM n° 1		140 756,44

REÇU EN PREFECTURE

le 08/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072E2022N001-DEL22_09_CS4_01 RECETTES		
	Libellé	DM 1
74	<i>Dotations et participations</i>	136 125
7472	Région	112 140
7473	Départements	9 985
74748	Communes	14 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 631,44
TOTAL DM n° 1		140 756,44

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon telle que présentée ci-dessus ;
- et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

NATUREL

SYNDICAT MIXTE

PARC NATUREL

REGIONAL DU

VERDON



DEL22_09_CS4_01